

AVANT PROPOS DU TOME 2 LA VERITE D L'IMPOSSIBLE

Paraître est dans chaque être humain, il faut canaliser cette part de nature en chacun de nous. Pour cela, il faut savoir redonner ce que l'on a reçu.

PREFACE

TRENTE MOIS CE SONT ECOULES DEPUIS LA PARUTION DE MON RECIT AUTOBIOGRAPHIQUE INTITULE « LE SANG DE L'ARTISAN ». CELUI-CI DECRIT AVEC AUTHENTICITE CETTE TOURMANTE D'IGNOMINIE, CETTE DERIVE INCONTROLABLE ET INQUIETANTE DONT J'AI ETE VICTIME. Y-A-T-IL DES RESPONSABLES ? OUI, CE SONT EUX, CES AYATOLAS DES TEMPS MODERNES, CES PERSONNAGES QUI CONFISQUENT L'HONNETETE, QUI PROVOQUENT CHEZ L'HOMME CETTE AFFRONT INTERNE. L'AFFRONT ENTRE CES DEUX PARTICULES PRESENTES AU PLUS PROFOND DE NOUS MEME. UNE FUSION INCOMPATIBLE ENTRE LE BIEN ET LE MAL POUR PERMETTRE LA DECULPABILISATION.

J'AI ECRIT CE LIVRE, CETTE HISTOIRE AUTHENTIQUE, SANS LA MOINDRE GENE. JE NE L'AI PAS FAIT POUR ME SOULAGER, CAR TOUS, OU PRESQUE, LES INTERVENANTS CITES DANS CET OUVRAGE M'ONT DEJA RENCONTRE. LORS DE CES DIFFERENTS ENTRETIEN J'AVAIS TOUJOURS TENU CE MEME RAISONNEMENT, JE VOULAIT LA VERITE.

LA VERITE DE L'IMPOSSIBLE CONSTITUE DONC LE TOME II ET RESUME LE SECOND TIERS DE MES PERIPETIES. L'AXE EST DIFFERENT, IL NE S'AGIT PAS D'UN EXPOSE DES FAITS, MAIS PLUTOT D'UN JOURNAL INTIME DENONÇANT LES POSITIONS RECIDIVISTES ET QUASI INCESTUEUSE DE CEUX QUI DE PART LEUR FONCTION PEUVENT JUGER ET CONDAMNER. J'AMENE DES PREUVES COHERENTES ET IRREFUTABLES DE LA CULPABILITE DE DEUX ORGANISMES. TRENTE MOIS POUR AFFICHER AU GRAND JOUR LES PREUVES DE CET OUTRAGE.

« QUI LIRA COMPRENDRA », CETTE PHRASE, JE L'AI ECRITE SUR MON PREMIER RECIT, LE SANG DE L'ARTISAN. VERITE DE L'IMPOSSIBLE EN EST LE COMPLEMENT ET SA LECTURE NE TROUVERA DE SENS QUE SI LE LECTEUR A DEJA PRIS CONNAISSANCE DE LA PREMIERE PARTIE DE MA MESAVENTURE.

XI

Roussillon, le 10 avril 2002, l'écriture de mon premier livre va me plonger dans la peau d'un personnage nouveau. Une journée de signature insolite. Comment j'ai dû répondre aux questions d'un public curieux. Comment je me suis retrouvé acteur dans un rôle qui n'aurait jamais dû être le mien.

ROUESSILLON, VILLAGE OU PLUTOT PETITE VILLE AVEC SES QUELQUES 7408 HABITANTS AU SUD DE L'ISERE. Sa plate-forme chimique semble être le cœur de cette cité, à la fois un mystère, une menace, une sorte de monde à part fonctionnant 24 heures sur 24. Mais c'est aussi cette même plate-forme qui, il y a 40 ans, a importé une bonne partie des 7408 âmes d'aujourd'hui, époque de la prospérité industrielle avec un chômage quasi inexistant. Attention aux confusions, ce n'est pas ce site chimique qui a créé Roussillon, disons qu'il a contribué à son développement démographique et économique.

Mais alors, qu'en est-il de l'historique ? De la genèse de cette cité ? Sans avoir la prétention de vous faire un cours d'histoire, je me permets de vous apporter quelques éléments chronologiques marquants. Le début du XV siècle est marqué par

l'apogée de la Renaissance, ce mouvement, cette régénération de la société marque de façon indélébile cette période. Selon les contemporains, elle doit clore la période obscure du Moyen Age. Catherine de Médicis naît dans ce contexte : celui d'une époque charnière tant au niveau culturel, politique que religieux et qui déjà porte les germes des troubles de la seconde moitié du siècle. Catherine de Médicis est remarquable pour plusieurs raisons mais la principale d'entre elles est sa notoriété. Aujourd'hui encore, elle fait partie des personnages royaux les plus connus. Après la mort de son mari, le roi Henri II, en 1559, elle va prendre une part active dans la vie politique en assurant la régence durant le règne de ses fils François II et Charles IX.

A la suite de ce passage, le lecteur censé doit se demander quel lien peut-il bien exister entre la célèbre Catherine de Médicis et notre petite ville de Roussillon. Et bien faisons de suite le rapprochement. Catherine de Médicis et le roi Charles IX ont signé l'Edit de Roussillon qui fixa au 1^{er} janvier le premier jour de l'année au Château de la renaissance construit au XVI siècle sur la commune de Roussillon. Aujourd'hui ce monument a été rebaptisé « le Château de l'Edit ».

Et cette petite anecdote historique vient à point pour me permettre de faire la transition avec ma journée de signature insolite.

Je n'ai pas écrit mon premier livre (le sang de l'artisan) par fantaisie, ni par thérapie, mais j'avais un message à faire passer, et l'écriture est un acquis à jamais, une garantie qui traverse le temps. Pour cette raison lorsqu'on se lance dans ce genre d'opération, la réflexion doit être le maître mot, une parole est éphémère, ce qui n'est pas le cas d'un témoignage écrit. Une erreur, une confusion, des mots qui blessent, pire une diffamation, tant d'incidents qui deviennent irréversibles une fois fixés par l'encre sur la page d'un livre. Mais vous l'aurez compris à la lecture du premier volume, la décision d'opter pour la communication littéraire a été très réfléchie. L'ignominie, dont je suis victime et contre laquelle je me bat, revêt un caractère positif à travers ce premier récit : l'interpellation de la conscience du lecteur et surtout de ceux qui se sont réfugié derrière les raideurs des textes juridiques pour nier l'évidence. La fierté au détriment du bon sens...un comportement que j'ai voulu dénoncer pour connaître le vrai, la vérité devait éclater. Certains me diront, « ma vérité », non je l'affirme, il s'agit bien de la vérité, les faits, juste les faits, rien que les faits.

Cette démarche intellectuelle allait me plonger dans un rôle qui n'aurait jamais du être le mien.

Comment un artisan coiffeur peut il gérer une situation à laquelle il n'est pas préparé : une journée de signature insolite. Moi, le nabot de l'écriture je dois exprimer par le verbe le message que je veux faire passer par l'art littéraire. Et je peux vous l'affirmer ceci est loin d'être une situation confortable surtout lorsque la plupart des personnes qui se sont adressés à moi ne connaissaient mon livre qu'à travers la presse locale même si celle-ci avait relativement bien joué son rôle. Pour mieux vous faire partager cette expérience, il est nécessaire de « planter » le décor. Nous sommes donc à Roussillon dans une maison de la presse située en centre-ville. Deux vitrines entières me sont consacrées pour la présentation de ce récit autobiographique. Les clients qui entrent à l'intérieur de ce commerce s'interrogent. Après avoir été intrigués par l'exposé extérieur, ils me découvrent, assis à une table entouré de quelques exemplaires du sang de l'artisan. Mais quel est ce livre ? Qui est cet homme ? Pourquoi ce titre ? Certains, les plus timides, roderont autour de mon stand, essayant de comprendre par un regard, puis repartent, sans véritables réponses, n'ayant que des suppositions, des déductions ou des incertitudes. D'autres, plus

audacieux, s'avancent vers moi et m'interrogent à la recherche de réponses concrètes. Mais qu'il est difficile de résumer et de faire comprendre une mésaventure s'étalant sur plusieurs années à de parfaits inconnus. A cet instant précis de votre lecture, ceux qui me connaissent doivent laisser apparaître un léger sourire sur leur visage. Christian Loyer, coiffeur à St Clair du Rhône depuis plus de 30 ans serait-il timide ? Impossible vous dirons mes clients. Permettez moi d'apporter l'antithèse de ces propos. Je ne conteste pas le fait que j'aime le contact humain : parler, dialoguer, échanger...mais la difficulté de l'exercice réside dans le fait qu'il faut aller à l'essentiel, dévoiler mon intimité en étant sûr que le message que je veux lancer soit compris. Au fil des discussions je m'aperçois que mes interlocuteurs abordent souvent leurs problèmes personnels. Après réflexion, je n'en suis qu'à moitié étonné, j'ajouterais même que cela fait partie des objectifs que je veux atteindre : OSER ! Oser exposer son point de vue, et surtout oser persévérer lorsque nous sommes certains d'être dans le vrai. Trop de gens s'inclinent devant la suprématie de l'intellectuel, et pourtant, vous le comprendrez plus tard, mon audace et ma persévérance ont eu raison de l'ignominie. Je suis artisan coiffeur, plus habile avec ma paire de ciseaux qu'avec un stylo, plus à l'aise dans

la relation client-commerçant que dans le maniement du verbe, et pourtant j'ai OSE ! Et j'ai réussi à partager ma mésaventure, mes déceptions, mon éccœurlement mais aussi mon sentiment de revanche. Dans un esprit de communion certains de mes interlocuteurs se dévoilent, eux aussi ont des expériences douloureuses à faire partager, nous nous sommes compris, nous n'habitons pas tous la même planète.

Pour eux il s'agit de la planète TAIRE...

XII

*NOMBREUX SONT CEUX QUI SE SONT DITS TOUCHÉS PAR MON RÉCIT.
LES FÉLICITATIONS ET ENCOURAGEMENT SE SONT ACCUMULÉS. COMMENT
J'AI PERÇU CES TÉMOIGNAGES D'AFFECTION. COMMENT J'AI OBTENU LA
RECONNAISSANCE DES PLUS HAUTES INSTANCES NATIONALES.*

LE SANG DE L'ARTISAN A PERMIS DE FAIRE ECLATER LA VÉRITÉ AU GRAND JOUR. Beaucoup n'était pas en mesure d'imaginer à quel point un artisan coiffeur pouvait voir sa vie basculée à cause de l'Administration rigide et arbitraire. J'ai avant tout écrit ce livre pour dénoncer. C'est pourquoi les avis des lecteurs ont pour moi une importance capitale. Je veux provoquer une prise de conscience, que les gens sachent ce qu'il m'est arrivé pour que ce genre d'expérience douloureuse ne se reproduise plus à l'avenir.

Très vite, mon histoire rocambolesque s'est propagée et les réactions ont afflué. Très vite, les gens ont été pris par le récit poignant de cet homme face à la machine étatique. Beaucoup de personnes sont venues me trouver dans mon salon de coiffure pour me faire part de leur émotion et me donner leur soutien. J'y avais disposé un livre à cet effet sur lequel ils pouvaient m'écrire en quelques mots leurs

sentiments. Pour la plupart, je leur ai fait découvrir la face cachée du système judiciaire et administratif, cette machine à broyer les individus. Voici quelques uns de leurs commentaires :

« Comment ne pas être scandalisé devant une telle série d'injustices et de non-réponses ? Notre société a vraiment besoin de revoir ses valeurs »

« Dans ce livre j'ai retrouvé beaucoup de points communs avec la vie de mon mari artisan. Toujours cette administration pesante qui croit détenir la sacro-sainte vérité, ne reconnaît jamais ses erreurs et avec qui aucun dialogue n'est possible. Peu importe les conséquences pour les petits artisans. Continuer à vous battre ! »

« Votre combat solitaire contre toute cette machine force l'admiration, bravo ! »

« Il est scandaleux de se comporter avec autant d'injustice et d'inélégance »

« La justice n'est pas la même pour tous et le faible se perd face à des lois trop complexes »

« Courage, ténacité, combativité, quête de la vérité, votre combat est un exemple pour nous tous. La justice ne peut être infaillible mais ne doit pas aller jusqu'à basculer dans l'absurde. On ne peut donner carte blanche à certains fonctionnaires détenteurs d'un minimum de pouvoirs »

« Votre courage et votre volonté pour pouvoir briser les chaînes de l'injustice forcent l'admiration. Dommage qu'il faille payer de son sang pour en arriver là. »

« Comment justifier autant d'acharnement envers un honnête travailleur ? »

« Ton courage ne peut être que la force de la vérité. Et bien que, malheureusement, toute vérité ne soit pas bonne à dire, je te souhaite qu'elle se sache un jour »

« Une preuve de plus, s'il en fallait, que la justice n'est pas infaillible et qu'on doit plus la redouter que l'espérer »

La plupart sont admiratifs devant ma démarche. Ils savent très bien que je me suis battu seul et que je suis prêt à tout pour faire éclater la vérité. Ce combat

était devenu celui d'une vie ; la mienne en dépend. Tel Don Quichotte se battant contre ses moulins, je me lance pour beaucoup dans un combat impossible. Mais jamais je n'aurai envie de baisser les bras. Je veux que justice soit faite et que ceux et qui ont fauté reconnaissent leurs erreurs. Je ne peux pas reculer. Tous ces témoignages de soutien me rendent encore plus fort. Ces analyses de tout bord ont pour moi une valeur au moins égale à celle que peuvent faire des professionnels de la justice. J'ai en tout recueilli les encouragements d'une centaine de personnes.

J'ai également été soutenu par des hommes politiques. Certains se sont montrés plus compréhensifs que d'autres. Un maire et conseiller général de l'Isère m'a appuyé dans ma tentative de médiatisation de l'affaire. Il a écrit à une l'émission télévisée diffusée à une heure de grande écoute sur l'une des plus importantes chaînes hertziennes dont le sujet est de dénoncer les abus et les fraudes en tout genre. Voici une copie de cette lettre :

« Monsieur,
J'ai récemment reçu la visite de M. Christian Loyer, cet artisan coiffeur qui avait défrayé la chronique locale voilà deux ans après s'être mutilé pour attirer l'attention des pouvoirs publics sur son cas.

Il vient de publier un ouvrage intitulé « Le Sang de l'Artisan » dans lequel il narre ses démêlés avec

l'administration fiscale. L'intéressé vous l'a d'ailleurs envoyé récemment.

Bien que cet histoire apparaisse morbide, je peux vous assurer de l'honorabilité et de l'intégrité morale de l'auteur.

Vous remerciant de l'intérêt porté à la présente,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs. »

Malheureusement la télévision n'a visiblement pas été intéressée par cette affaire puisque je n'ai reçu aucune réponse. Si tous les gens qui désirent partir passaient à la télévision, les vingt quatre heures de diffusion quotidienne seraient insuffisante. N'ayant pas beaucoup d'élément sur mon affaire, je comprends que les responsables de l'émission aient ressenti une impression négative. Cependant je n'ai pas voulu mourir et toutes les précautions que j'ai prises pour éviter le pire en témoignent. Je désirais seulement secouer, curer ce monde de « ripoux »...

Ce même homme politique s'est également adressé au secrétaire d'état aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Le conseiller spécial et chef de cabinet a envoyé cette réponse laconique :

« *Monsieur le Conseiller général,*

Vous avez adressé à Madame L., secrétaire d'état aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation, le 12 mai 2000, l'ouvrage de M. Christian Loyer intitulé « Le Sang de l'Artisan ».

Madame la Ministre m'a chargé de vous en remercier, et de vous indiquer qu'un tel témoignage est utile à son action de simplification des formalités administratives auxquelles sont exposés les chefs d'entreprise.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller général, l'assurance de ma considération distinguée ».

Un autre homme politique m'a lui orienté vers le médiateur de la République. Mais une fois de plus ce conseil fut vain puisque je reçus la lettre suivante de la part du délégué départemental de ce médiateur :

« Monsieur,

Comme promis j'ai examiné attentivement votre dossier relatif au recrutement d'un premier salarié à l'occasion de l'ouverture d'un deuxième salon de coiffure.

Cette affaire est engagée de telle façon qu'elle me paraît en l'état difficilement rattrapable.

Des prises de positions catégoriques vous ont été notifiées notamment de la part de l'URSSAF et vous avez porté le différend devant le Tribunal aux Affaires de Sécurité Sociale.

La loi créant le médiateur de la République lui interdit d'intervenir dans le cour de la Justice (art 11 de la loi du

23 janvier 1973) dans ces conditions je ne peux vous conseiller de lui transmettre ce dossier.

Cependant j'étais prêt de mon côté à tenter quelque chose auprès de l'URSSAF mais vous n'avez aucune preuve de ce qu'a pu vous indiquer un agent de cet organisme et vous savez bien que seul un écrit permet d'attester les dires de qui que ce soit.

Dans de telles circonstances il faut après l'entretien avec les personnes que vous avez rencontré avant l'embauche, envoyer immédiatement un courrier confirmant les termes de celui-ci. L'absence de réponse au bout de quelques temps peut-être considéré comme un acquiescement.

Vous n'êtes pas dans ce cas et c'est bien regrettable.

Tels sont les renseignements que je peux vous communiquer sur votre dossier que je me vois contraint de clore.

Agréez, je vous prie, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée. »

Une fois de plus on me plaint, on regrette ce qu'il m'est arrivé mais on ne fait rien pour me sortir de cette situation.

J'ai également écrit au Premier Ministre et sa réponse fut dans la veine de celle que j'ai reçu de la part du secrétaire d'Etat à l'artisanat. Aucune aide de ce côté, juste quelques mots de remerciements :

« Monsieur,

Le Premier Ministre a bien reçu votre lettre ainsi que votre ouvrage « Le Sang de l'Artisan »

Il me charge de vous remercier de votre démarche, et de vous féliciter d'avoir su faire d'une expérience aussi pénible un texte qui témoigne de votre courage.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

M. C., Chef du Service des Interventions. »

J'avais également envoyé un exemplaire de mon livre au président de la chambre des métiers de Paris. Une nouvelle fois onalue mon courage :

« Monsieur,

J'ai bien reçu votre livre relatant la difficile expérience que vous avez vécue. Je vous félicite pour votre courage devant les épreuves que vous avez traversées. Ma qualité d'artisan et ma fonction de président de chambre des métiers me rendent d'autant plus sensible à vos difficultés.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments cordiaux ».

Mais le témoignage dont je suis le plus fier reste probablement celui que m'a témoigné l'Association de l'ordre des palmes académiques. M. G., collaborateur au jury des Prix des Concours de Français a rédigé cette note :

« Nous nous permettons de vous recommander vivement aujourd'hui la lecture d'un ouvrage tout à fait original, dû à la plume toute neuve d'un artisan coiffeur de notre région. Il s'agit de l'histoire vraie, scandaleuse et touchante à la fois, des malheurs qui se sont abattus sur cet homme jusqu'à le réduire à la sinistre extrémité qui donne au livre son titre et son point d'orgue. Les obscurités et les raideurs de nos systèmes judiciaires et administratifs montrent ici clairement, si l'on ose dire, quels ravages elles peuvent faire sur un honnête citoyen et sa famille. Net et incisif, l'ouvrage mérite d'autant plus d'être lu et soutenu que, dû à un étranger au sérail, il apparaît comme un acte de foi dans l'écriture et comme un émouvant hommage à l'univers des livres ».

L'association de l'Ordre des Palmes Académiques a elle même rédigé ce petit commentaire :

« On sort de cet ouvrage que vous présentez ici, tout à la fois mal à l'aise, interrogatif, sceptique presque... le sort qui s'acharne sur cet homme, ses maladresses, sa quasi naïveté (pardon)... la justice toute puissante, pressée... des administrations veules, laxistes... ce pourrait être triste, pénible et pourtant, on garde de ce livre un sentiment d'espoir parce qu'on sait qu'un jour le « héros » gagnera. »

XIII

Un semblant de procès devant le Tribunal des Affaires Sociales de Vienne. Il faut à tout prix de nouveau éviter cette mascarade pour le procès en appel. Un nouveau combat, une nouvelle croisade pour que la justice soit rendue.

ON COMBAT NE S'EST PAS ARRETE AVEC L'ECRITURE DU SANG DE L'ARTISAN. Ma démarche avait un double objectif. Le premier était de laisser une trace de cet épisode marquant de ma vie qui jusque là était si paisible et agréable. La provocation d'une réaction et l'interpellation de la conscience de ceux qui se trouvaient à l'origine de cette situation complexe constituaient le second et principal but de cette opération. Rien n'est figé sur le plan juridique concernant l'affaire qui m'opposait à l'URSSAF. La justice est-elle complexe ? Je n'en suis pas persuadé. Il n'aura pas fallu plus de cinq minutes aux magistrats du Tribunal des Affaires Sociales de Vienne pour statuer sur mon cas. Un procès insignifiant perdu au milieu d'un rôle saturé. Un détail pour ces professionnels du droit, un enjeu vital pour moi. Une simple confusion de ma part et la

procédure fut appliquée strictement, un rapide examen sur la forme sans prendre en compte le fond de cette affaire. Heureusement pour l'URSAFF qui se trouvait dans l'erreur depuis le début. Une injustice protégée par la justice..., un délai non respecté et la forclusion s'abati sur moi tel l'épée de Damoclès. Evidemment, tout le monde sait que les artisans coiffeur sont des juristes expérimentés. Bien entendu, mes propos sont ironiques, mon honnêteté fut synonyme de négligence et la sanction tomba.

Une fois de plus j'ai osé, et je n'avais pas dit mon dernier mot face l'infocale machine juridique et administrative qui s'acharnait sur moi. L'expérience force la vigilance et cette fois-ci je respecte strictement la procédure ; je fais appel de cette décision dans les délais prévus par les textes. Une nouvelle épreuve, je m'installe de nouveau dans un rôle qui m'est complètement inconnu : la préparation d'un procès en appel.

La recherche d'un avocat est un épisode sur lequel il est intéressant de s'attarder. Plus on avance dans le processus judiciaire, plus les procédures deviennent complexes. Je décide alors pour mon procès devant la Cour d'Appel de Grenoble, de m'attacher les services d'un conseiller de renom. Ma recherche s'orienta rapidement vers la capitale des Gaules. L'avocat que je rencontre est ce que l'on peut appelé

une grosse pointure, il nous reçoit, moi et mon épouse dans son somptueux bureau situé au cœur de la cité des canuts. Nous sommes confiants, ce ténor du barreau lyonnais est également un homme actif de la politique régionale, il ne fait aucun doute que les astuces procédurales et la conduite d'un procès devant une grande juridiction n'ont plus de secret pour lui. L'entretien dure une petite heure mais il faut préciser que j'avais pris le soin de lui faire parvenir l'historique ma situation. Une étape indispensable, il m'aurait en effet été très difficile de résumé en quelques phrases ce qui a constitué la base de mon premier récit autobiographique : le sang de l'artisan. Mais la complexité de la situation obligea ce premier avocat à me poser plusieurs questions pour essayer de comprendre cet enchaînement peu ordinaire de paradoxes.

Que puis-je faire pour vous ? A cet instant et sans aucune hésitation ma réponse à cette question cruciale fut claire et déterminée : « je veux faire plier l'URSAFF ». A l'évidence, c'était la priorité absolue, l'étape principale à franchir pour ce procès en appel.

Ma détermination fit comprendre à mon conseiller que j'avais été victime d'un grave dysfonctionnement de cet organisme et qu'il était donc primordial de le mettre en évidence. Cependant, son instinct de juriste de qualité pris le

dessus sur ses convictions personnelles, et à mon grand désarroi, il me confronta avec la triste réalité. Les textes sont là, ils prennent le dessus sur les hommes et leurs consciences. Il fallait se résoudre à l'évidence, l'URSAFF allait employer la même argumentation que pour le procès devant le Tribunal des Affaires Sociales de Vienne. La forclusion est là, mes adversaires s'en serviront habilement et cela suffira à écarter tous les débats qui pourraient entraîner le désaveu de cette institution par les magistrats. Tout combat mérite d'être mené, et c'est suite à ce raisonnement que l'avocat lyonnais me griffonna le nom de l'un de son confrère qui exerçait sur l'agglomération grenobloise. Celui-ci étant dans les champs de compétence territoriale de la Cour d'Appel de Grenoble, les honoraires seraient alors fortement réduits.

L'entretien se termine, l'avocat lyonnais me souhaite bonne chance. Son attitude aura été digne, sincère et honnête tout au long de ce rendez-vous, avec classe, le fin juriste n'acceptera aucun honoraire.

Après le bon, le truand. Comme dans toutes les professions, il faut faire le tri. Mais il est cependant nécessaire de différencier l'incompétence et la malhonnêteté. Le second professionnel de la plaidoirie que je vais vous présenter est un escroc ! Diffamation ? Non car pour m'en protéger je tairais

son nom même si cet infâme personnage mériterait d'être radié du barreau. Il s'agit également d'un avocat lyonnais. Pour être clair dans mes propos et ma démarche intellectuelle, je me permets d'apporter quelques précisions. Je ne l'ai pas rencontré pour la défense de mon procès en appel, mais pour une tout autre raison. Ma demande concernait une procédure que je voulais lancer à l'encontre d'un notaire (devenu avocat depuis) pour une faute professionnelle impardonnable. Je n'insisterai pas plus sur ce sujet puisqu'il a été longuement traité dans le chapitre...du Sang de l'Artisan. A l'issu du premier rendez-vous avec ce pseudo défenseur de la légalité et des intérêts privés, la facture qu'il me présente paraît irréaliste. 12000 francs pour deux heures d'entretien !!!! C'est ce que l'on peut appeler de la rentabilité économique, cent pour cent de profit, le SMIC toutes les heures, bien entendu si l'on se place à son niveau. En toute objectivité nous pouvons qualifié ce procédé de véritable arnaque. Cette somme aurait du comprendre le temps passé lors des entretiens et la plaidoirie lors du procès contre son confrère. En fait il s'agissait seulement des frais couvrants l'analyse et le diagnostic sur le déroulement de cette procédure. J'ai réglé ces honoraires en deux fois. Après avoir versé la seconde moitié de cette somme astronomique, cet inoubliable

conseiller me fit parvenir une facture qui précisait que les présents honoraires correspondaient à une simple analyse. Pas de recherches, pas de plaidoirie, pas de procès...rien de concret si ce n'est la présence de tous les éléments matériels constitutifs d'une lamentable escroquerie : merci Maître !

Après ce petite parallèle entre le bon et le truand, revenons en à mon procès en appel. Comme me l'a conseiller le fin juriste lyonnais, je prend contact avec son confrère grenoblois. Ce premier rendez-vous est assez bon, le quinquagénaire, petit, moustachu, l'œil perçant et vif n'est pas un thérapeute. Il ne fallait pas chercher du réconfort ou de la pitié venant de sa part : du concrets, l'exposé et l'analyse des faits, je crois que j'ai trouvé la personne que je recherchais. Après lui avoir expliqué ce que j'attend de lui afin de parvenir à une procédure contradictoire face à l'URSAFF, je lui remet un dossier complet contenant les étapes essentielles de mon affaire et un exemplaire du sang de l'artisan. Je lui demande ensuite de bien vouloir me calculer le coût de ma demande. 175 francs pour le quart d'heure d'entretien, 7500 francs pour les recherches, les conclusions et la plaidoirie. Je lui demande alors de répéter les prix annoncés, devant mon scepticisme son regard devient interrogatif. Pour justifier mon attitude, j'ouvre mon cartable afin de lui transmettre

la facture de son confrère lyonnais proposant ces services moyennant le versement d'un mois de salaire pour deux heures d'entretien. « Inadmissible, incorrect ! » sont les deux mots qu'il prononce à la lecture de celle-ci. Puis la discussion se recentre sur mon recours en appel. Il me fait rapidement comprendre qu'aucun moyen de droit ne m'apportera la certitude que le procès puisse avoir lieu. J'étais conscient de cette situation, je voulais surtout prouver la connivence de la chambre des métiers et de l'URSAFF : les deux organisme qui m'avait conseillé pour l'embauche dans mon salon du Péage de Roussillon.

Lors d'un des derniers entretiens avec cet avocat grenoblois, environ un mois avant le....., jour du procès en appel, mon conseiller me fait un dernier exposé sur ses conclusions. Il m'annonce avec beaucoup de précautions et de diplomatie, que l'argumentation de l'URSAFF lui est parvenue et que d'après l'analyse de ces dernières, la probabilité que le procès ait lieu serait de l'ordre de moins d'une chance sur cent. Le raisonnement est à la fois simple et logique. Si l'URSAFF accepte la procédure, cet organisme perd le procès. La conclusion invoquée, ce non respect d'un mince délai de quarante huit heure, leur permet d'être à la fois juge et partie. Il leur suffit donc d'invoquer ce vice de procédure

pour annuler le procès et mettre fin à mes prétentions. Beaucoup d'hommes politiques, conseillers généraux et députés me soutiennent pour que le bon sens l'emporte face aux raideurs de la justice. J'ai créé un emploi en CDI faisant un chômeur de moins et me voilà accusé comme un escroc. Je n'ai pourtant pas mis le feu à une voiture !!!! Mais l'URSAFF persiste dans la mauvaise foi, partir en refusant ce procès, sans être jugé, est synonyme de victoire, pour eux tout est limpide...l'administré doit être sanctionné et l'administration grande et intouchable montre l'exemple.

La présomption d'innocence. Qu'en est-il de ce grand principe qui permet à certains grands truands de trouver la liberté ? Pas de procès, pas de présomption d'innocence, je suis définitivement coupable. Et ce n'est pas la justice qui l'affirme, ma culpabilité coule de source, elle est automatique depuis le constat de cette satanée forclusion. Tout semble donc jouer d'avance. A partir de ce moment, je dois faire un choix. Dois-je me retirer et assumer ma condamnation en faisant de surcroît l'économie des frais de procédure ? Mon avocat semble vouloir m'orienter vers cette issue. Ma réaction est instantanée, je continue, une fois de plus je vais oser. Des images flashs et des paroles me reviennent pour

me conforter dans ma position. C'est impossible !!! Ces cols blancs ne peuvent pas s'en tirer aussi facilement, quitte à en payer le prix fort.

Les combats perdus sont ceux que l'on ne livre pas !!!!

Il me reste maintenant moins d'un mois pour faire changer d'avis l'URSAFF. Ils doivent accepter ce procès et reconnaître leurs erreurs. Mais l'administration ne se trompe jamais, ou plutôt, il est très difficile de les obliger à admettre. La voie réglementaire est sans issue, je dois donc sensibiliser l'opinion publique pour tenter d'interpeller la conscience de mes détracteurs. Une seule solution : la médiatisation. Après avoir pris conseil auprès de deux médecins et d'une infirmière je prends une décision lourde de conséquence mais qui sera irrévocable. Cette procédure doit avoir lieu normalement, je dois agir vite et bien. Mon avocat et le directeur de l'URSAFF sont les premiers informés de cette opération de la dernière chance que je vais mener. Par soucis de transparence, le commissaire de police de Vienne, le sous préfet ainsi que l'ensemble des élus qui me soutiennent depuis le début de mes déboires, sont également avisés. Quelle action vais-je mener ? Elle devra être percutante mais rester légale.

Elle devra également être déterminée et déterminante, l'enjeu est trop grand, je n'ai pas le droit à l'erreur.

Je vais arrêter de me nourrir.

De façon plus médiatique, nous appelons cela une grève de la faim. Et celle-ci commencera quinze jours avant mon procès en appel. Une durée largement suffisante pour me conduire vers la mort à petit feu. Je veux que l'évolution de mon état de santé faisant suite à cette opération soit visible, mais il me faudra trouver le juste milieu entre un battage médiatique et un minimum de pudeur. Pour me conseiller dans ma démarche et dans le souci d'être en phase avec la légalité, je décide de prendre un rendez-vous au commissariat de police de Vienne. Mon interlocuteur est un lieutenant de police, plus connu sous le nom d'inspecteur. Je lui explique le déroulement de mon action. Je vais commencer chez moi, en solo, quinze jours avant le procès. Bien entendu je prends soins de consulter un médecin pour qu'il réalise un check-up en contrôlant mon poids et ma tension, une analyse de sang est également réalisée. L'URSAFF sera bien évidemment informé quotidiennement de l'évolution de mon état de santé. Tout le monde connaît mon objectif : obliger cette administration à accepter le

procès. Et si cela ne suffit pas, j'irais « squatter » devant ses bureaux ainsi que devant les chambres de métiers environnantes, si mon état de santé me le permet. J'avertirai le commissariat de police des jours et des heures ou je viendrai afin que l'on sache bien que je fais tout ça uniquement dans le but d'obtenir un procès, un des droits les plus fondamentaux de tout citoyen. Après m'avoir écouté, l'officier de police me déconseille vivement cette action en me faisant remarquer qu'il existe un sérieux risque de séquelle irréversible et que tout cela ne me garantira pas l'acceptation du procès. Selon lui, seul un médiateur peut tempérer la situation. Une solution séduisante mais qui me paraît bien loin de la réalité. Depuis le début de cette mascarade, j'ai cherché plusieurs fois à le faire intervenir, mais en vain...toujours la même impasse, toujours la même réponse : « j'aimerai bien mais je ne peux point » vrai ou faux. Un long silence suit mes conclusions sur l'ébauche de solution apportée par l'inspecteur. Tous deux, nous réfléchissons à d'autres possibilités, mais il faut se rendre à l'évidence, il n'en existe pas. J'assumerai de nouveau un rôle dans lequel je n'aurais jamais cru me retrouver. Une situation qui va être très difficile, moralement et physiquement, d'autant plus que je ne veux pas perturber l'ordre public mais simplement que

l'opinion soit sensibilisée par ma cause : juste et sans équivoque.

Je me rends ensuite à la sous préfecture pour tenter d'obtenir un rendez-vous avec le haut fonctionnaire, représentant de l'Etat français et de ses institutions au niveau local. Mais cette démarche restera vaine, aucun entretien possible. Je remet alors à sa secrétaire un exemplaire du sang de l'artisan et quelques feuillets tirés de mon site internet (loyesperanto.com) qui est actuellement en sommeil faute de personnes m'aidant pour le gérer. J'obtiens tout de même une réaction de sa part, quelques jours plus tard, il m'informe qu'il interviendra auprès de l'URSAFF...

Mon parcours ne s'arrête pas ici et je décide de rencontrer cette fois-ci les élus locaux, eux qui se disent si proche de leurs électeurs et administrés. Les deux conseillers généraux des circonscriptions alentours me reçoivent dans leur permanence et m'accordent leur soutien, mais leur attitude laisse transparaître un malaise, cette grève de la faim que je m'apprête à commencer les dérange, s'arrêter de se nourrir c'est aussi mourir.

Aller, je n'ai pas grand chose à perdre et il est temps d'accentuer la pression que je désire exercer sur l'URSAFF. Nous sommes quinze jours avant le début du procès, j'arrête de me nourrir. Je franchis le

pas sans l'approbation de ma femme ni de mes enfants. Leur réaction reste cependant tout à fait compréhensible et logique. Je vous épargne les détails de cette expérience. En effet, il ne me semble pas très lucide de donner le mode d'emplois et de faire l'apologie d'une opération aussi périlleuse. Je bois énormément de boissons sucrées pour essayer de limiter les dégâts, mais mes reins sont faibles et me font souffrir, la douleur s'accentue de jour en jour d'autant plus que j'ai déjà subi une opération quelques années auparavant pour des lytiasses chronique. Par pudeur je ne m'attarderais pas plus longtemps sur cet épisode éprouvant, attendu qu'une autre douleur beaucoup plus intense m'inquiète et me sensibilise. Mes proches souffrent, chaque jour mes réactions provoquent des pleurs, j'en suis conscient et la situation devient de plus en plus difficile à gérer. La présence sur mon lieu de travail devient épisodique, j'ai perdu neuf kilos en moins de quinze jours, et l'URSAFF reste silencieuse, ma détresse n'inquiète personne, mais jusqu'où faudra-t-il aller ? Suis-je près à perdre mon emploi, ma famille...la vie ??? Mon combat prend des proportions inimaginables, j'ai l'impression qu'il est temps de tout arrêter mais la capitulation face à la pourriture est impensable, je suis dans une impasse. Puis quelque jour avant le procès, une petite note

positive vient me redonner un espoir. Un élu local vient à ma rencontre. Il s'agit de ce conseiller général, aujourd'hui député et maire d'une grande ville des alentours. L'URSSAF va accepter le procès. Du moins ce sont les propos que le directeur de l'URSSAF a tenu devant cet homme politique lors d'un entretien. Avec un grand sourire, il est fier de m'annoncer la bonne nouvelle, et me demande d'arrêter cette grève de la faim. La situation reste platonique. Le directeur de l'URSSAF, continue à prendre de mes nouvelles toutes les quarante huit heures. Lors de ces multiples conversations téléphoniques, celui-ci me laisse entendre que l'organisme dont il a la charge est près à accepter le procès mais que cette décision appartient à la justice. En réalité ce n'est pas du tout le cas, bien au contraire, la justice ne peut agir que si l'URSSAF accepte la procédure et n'invoque pas cette maudite forclusion. Rien de concret, que du cinéma, l'administration se permet même de tromper les élus locaux comme nous le verrons plus tard.

Nous sommes trente six heures avant le début du procès en appel. Mon état de santé s'aggrave, mon organisme se transforme en une véritable usine de production d'acétone fonctionnant à plein rendement. Ce phénomène est fréquent lorsque l'on s'arrête de s'alimenter. Mon médecin me met en

garde, le coma hépatique n'est pas loin, l'affolement de mes proches atteint son paroxysme ! Je suis bien conscient de ma triste condition, à chaque expiration et inspiration, je suis incommodé par cette désagréable odeur d'acétone, j'ai l'impression de me droguer. A cet instant il faut prendre une décision et celle-ci devra irrémédiablement être la bonne.

Pour mes enfants et mon épouse, je décide d'arrêter cette grève de la faim le jour même du procès. Et cette prise de position est terrible, j'abandonne une des dernières possibilités pour que cet organisme soit obligé d'accepter la procédure. Les raisons de cette opération étaient éloquentes : je voulais médiatiser les signes de ma détresse, de cette déchirure qui me hante l'esprit. « Tous les hommes naissent libres et égaux en droit », mais aussi en dignité, la France, patrie de cette célèbre déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 10 août 1789, laisse une de ses âmes en dehors de ce processus, pourquoi moi ? Cette vérité, je la veux et je l'aurais.

Je suis certain que l'URSSAF ne changera pas sa position. Tout est trop facile, ils sont juges et partie, partir sans être jugé est synonyme de victoire. Je passe d'innocent présumé avant le procès, au parfait coupable après celui-ci même s'il n'a pas lieu. Les carences de la justice sont une nouvelle fois mises en évidence. A ce moment là, lorsque j'ai pris cette

décision, j'aurai aimé être seul, sans famille, j'aurais alors pu continuer cette croisade, médiatiser cette incohérence, expliquer pourquoi j'ai du m'arrêter de manger pour avoir simplement le droit d'avoir un procès équitable, de dénoncer la connivence de l'URSSAF et de la Chambres des Métiers qui font subsister des zones de non droit.

XIV

Le contrôleur qui refuse d'être contrôlé. Procès en appel contre l'URSSAF.

N

OUS SOMMES LE 27
DECEMBRE 2000, DATE DE
CE SEMBLANT DE
PROCEDURE QUI M'OPPOSE
A L'URSSAF. Voilà maintenant

seize jours que j'ai entamé ma grève de la faim et je suis déjà très affaibli. Comme je l'ai promis à mes deux enfant je vais me forcer aujourd'hui à prendre un repas. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, je n'ai pas faim.

Malgré ma bonne volonté, je n'ai pas pu prendre le volant et le voyage m'a beaucoup fatigué. Nous choisissons avec mon épouse d'aller dans un petit restaurant derrière le tribunal. L'établissement est simple mais soigné. Aussitôt assis devant ma table, je sens un vent de panique s'emparer de tout mon être. Une terrible envie de pleurer me submerge. Je sens le procès s'approcher et je suis peu confiant quant au

résultat. Je suis dans un état de nervosité extrême. Mais c'est surtout le fait de manger qui me met dans cet état. Je le perçois comme une défaite. Ma grève de la faim se termine ici et je ne suis pas sûr que ce sacrifice soit salutaire. Vu la proximité du restaurant avec le tribunal, beaucoup de magistrats sont là pour se restaurer. La gêne que j'éprouverai à pleurer en public est la seule barrière qui retient mes larmes. Mais j'ai toutes les peines du monde à les contenir. Je parviens finalement à me maîtriser

Je commande un repas léger : pâtes fraîches et steak haché nature (sans sauce moutarde comme précisé sur la carte) et fromage sec composent mon menu. Je sens la nervosité monter en moi en attendant mon assiette. Une fois celle-ci servie, je ressens un sentiment étrange. Ce plat me fait terriblement envie mais paradoxalement, je n'ai pas faim. Il me faut un peu de temps avant de porter à ma bouche la première fourchette. C'est terriblement bon. Mais très rapidement, ma langue commence à me brûler. Des picotements intenses viennent gâcher mon plaisir et je sens mes vaisseaux sanguins se dilater. Je ne peux même pas terminer mon assiette. La sensation est décuplée avec le fromage de chèvre. J'ai la bouche en feu et dois donc me contenter d'un peu de fromage frais qu'a commandé mon épouse.

Malgré ces désagréments je suis satisfait. Le geste est symbolique et j'ai tenu parole envers mes enfants.

Mais je suis encore loin d'oublier ce moment. Encore aujourd'hui, le phénomène se reproduit épisodiquement sur des périodes allant de 24 à 36 heures. Tous les aliments ayant un goût fort tels que le sel, le poivre, différentes sauces me provoquent cette désagréable sensation. Tout ce que je pouvais aimer m'est désormais difficilement mangeable. Mais le phénomène semble s'atténuer peu à peu.

Une fois l'épisode du repas terminé, il est temps de se rendre au tribunal. Beaucoup d'avocats sont là dans les couloirs discutant tous d'affaires plus importantes les unes que les autres provoquant ainsi un brouhaha particulièrement stressant. J'ai beaucoup de difficultés à trouver la salle. Lorsque j'y pénètre, une foule de juristes et de justiciables sont présents. Je m'assied et cherche en vain mon avocat. Il n'est pas encore arrivé. Devant moi, sur ma gauche, se trouve la personne représentant l'URSSAF. Nous regards se croisent et nous nous saluons poliment.

Nous nous connaissions déjà un peu. Elle accompagnait souvent son directeur au cours des différents entretiens que j'avais eu auparavant. J'en avais eu cinq ou six d'une durée de deux petites heures chacun. Je suis toujours allé au devant des personnes, même celles avec lesquelles j'étais en conflit. J'avais trop envie de comprendre.

Le fait que l'URSSAF n'ai pas fait appel aux services d'un avocat m'inquiète. Je me dis que l'URSSAF affiche une insolente confiance en prenant le risque de faire l'économie des honoraires d'un juriste. Mon avocat n'est toujours pas dans la salle. Je décide d'aller dans le couloir pour espérer le trouver. A cet instant je sens le regard de la jeune représentante de l'URSSAF se poser sur moi avec insistance. Mes neufs kilos perdus m'avaient marqué aussi bien sur mon visage que sur le reste de mon corps. Etant d'un petit gabarit, la perte de ces kilos était d'autant plus apparente. En levant la tête je sens son regard s'esquiver. Mon avocat se trouve effectivement dans le couloir. Je m'avance vers lui pour le saluer et lui demande aussitôt comment il envisage le déroulement du procès. Il me formule une réponse très évasive. Un peu naïf, j'espérais un peu de réconfort de sa part. Mais il n'en fut rien.

Une fois que les horaires des différents procès fixés et les temps de plaidoirie acceptés, il me reste une longue heure à patienter, et à ressasser encore et encore ce que je vais devoir faire dans la salle d'audience. Je note que la personne déléguée par l'URSSAF, qui n'avait que la grâce de sa jeunesse, paraît mal à l'aise. Elle gigote sans cesse sur sa chaise multipliant les mouvements de bras et de tête. La jeune femme était vraisemblablement inexpérimentée.

Le moment fatidique est arrivé. Mon avocat me fait signe de m'avancer avec lui devant le prétoire. J'ai demandé à prendre la parole pendant trois ridicules minutes. La jeune femme de l'URSSAF argumente la première. C'est un désastre complet. Elle reconnaît que l'URSSAF avait pris toutes les dispositions pour m'autoriser l'embauche mais elle rajoute qu'à ce moment là la situation manquait de transparence. Elle rajoute que dès qu'ils ont appris que cette embauche était impossible, ils me l'ont signifié. Je restais pantois devant de telles élucubrations. Instinctivement, ma femme se lève et traite la jeune femme de menteuse. La présidente se met alors à me questionner. Elle me demande pourquoi j'ai dépassé la date impartie pour la procédure. Je lui réponds que qu'on ne bascule pas de l'honnêteté à la malhonnêteté pour une question d'heures. On est d'un côté ou de l'autre, un point c'est tout. Je ne suis pas un procédurier. Mais le manque d'une preuve écrite est un gros désavantage pour moi. J'ai pourtant tout fait pour obtenir des pièces justificatives. Mais je n'ai pas pu les obtenir. L'adjectif archaïque prend tout son sens dans cette affaire. On se croirait transporter à une époque où cette formidable invention qu'est l'écriture n'a pas encore été découverte par cet organisme aux méthodes dignes du régime de l'Inquisition. La procédure également est beaucoup trop rigide sur ce

point et je reproche aux législateurs de ne pas faire leur devoir qui leur commanderait de simplifier les démarches. Ma parole, celle d'un petit artisan semble avoir moins de valeur que celle d'une puissante administration telle que l'URSSAF. En effet le juge n'accorde qu'une faible importance à mes déclarations. Il ne cherche visiblement pas à comprendre ni même à vérifier mes dires. Il ne cherche pas à savoir qui m'a signifié que l'embauche était impossible. Il ne cherche pas non plus à savoir quand cette signification m'a été adressée. Ces points primordiaux dans cette affaire n'ont même pas fait l'objet de vérification par les magistrats.

C'est enfin au tour de mon avocat de prendre la parole. Il commence à s'exprimer avec beaucoup d'aisance et une forte conviction. Il énumère objectivement toutes les phases précédant le recrutement. Il explique que tous les faits tendent à prouver mon honnêteté et que je n'ai tiré aucun gain dans cette affaire. Selon lui, la seule chose crédible dans cette affaire est l'accumulation des erreurs effectuées par les différents consultants qui m'ont conseillé. Concernant la forclusion du délai, il décharge la faute sur La Poste en arguant que ce service public, pour des raisons diverses, connaît assez fréquemment des problèmes de retard dans le traitement des courriers. Il explique ce procès doit

avoir lieu pour que l'honnêteté et la vérité ne soient pas confisquées.

Les débats sont clos. Les magistrats s'accordent soixante-dix jours pour délibérer. La procédure en première instance face à l'URSSAF avait duré moins de dix minutes. La délibération instantanée s'était abattu sur moi brutalement: forclusion, pas le droit de juger. Malgré une bonne plaidoirie de laquelle se dégage un fort sentiment d'authenticité, le doute m'assaillit peu à peu. Je suis persuadé qu'une fois de plus, la justice ne va pas pouvoir assurer sa mission alors même que les preuves de l'incompétence répétée de l'URSSAF sont évidentes. Je sais que le tribunal n'a pas fait le nécessaire pour disposer des éléments d'appréciation capitaux pour la prise de décision. Je suis assaillit par de grandes bouffées d'angoisse. Je commence à regretter d'avoir stoppé ma grève de la faim si tôt. J'aurai dû poursuivre mon effort jusqu'au verdict final. Mais je ne pouvais trahir la promesse faite à mes enfants. Il me faut donc vivre en cachant ma souffrance, en faisant le silence sur ce que suis en train de vivre.

Le lendemain suivant ce semblant de procès, le directeur de l'URSSAF me téléphone. Il veut prendre des nouvelles de ma santé comme souvent depuis le début de mon jeûne. Mais la principale motivation de cet appel est en fait de savoir si j'allais venir squatter dans les locaux de l'URSSAF comme je le lui

avais promis si le procès n'avait pas lieu. Je le tiens alors au courant de ma situation en lui signifiant que j'ai stoppé ma grève de la faim à cause de mes proches. Je sens immédiatement au son de sa voix le poids énorme dont je viens de le décharger. N'ayant pas assisté personnellement pas à la procédure, il me demande de lui rendre compte des grandes lignes de son déroulement. Je commence par lui décrire la plaidoirie de la représentante de son administration. A ma grande surprise, il me dit, sans pour autant se montrer inquiet, que ce que je lui raconte lui semble aller dans le bon sens pour moi. Comment peut-on à ce point faire preuve d'hypocrisie. Il sait très bien que le procès ne va même pas avoir lieu à cause de la forclusion qui va probablement être retenue une nouvelle fois. Je lui fait remarquer que j'obtiendrai à tout prix l'impossible vérité et lui demande de réfléchir sur les mesures que je pourrais prendre si jamais le procès n'avait pas lieu. L'entretien se termine sur ces mots mais j'ai quand même le temps de noter que sa voix n'est plus aussi assurée qu'il y a quelques minutes. Il a très bien compris que cette affaire était encore loin d'être terminée pour lui.

Trois mois s'écoulent avant de recevoir le verdict. Celui-ci est sans surprise: forclusion. Il n'y aura pas de procès et je suis donc toujours coupable aux yeux de la justice. J'ai perdu toute foi en cette dernière. L'égalité devant elle n'est qu'un mythe. Comme

I'avais dit un de mes proches dans mon livre de soutien
on redoute désormais plus la justice qu'on ne l'espère.
Ma blessure est toujours plus grande.

A cet instant, je me sens tout petit, à la mesure de
mon savoir qui peut se glisser dans la poche gousset de
mon pantalon. Mes études supérieures je les ai effectué
à l'école primaire. Cette épreuve me ramène plus bas
que je ne le suis déjà. J'ai envie d'un retour aux sources,
de vivre simplement d'impulsion et d'émotions, suivre
mon instinct. Je veux vivre comme un animal sauvage
et oublier tous les tracas de l'humanité. Que chaque
matin commence un jour neuf en faisant fi de tout ce
qui a pu se passer avant. Je me dis que là se trouve le
vrai bonheur ; lorsque la mémoire disparaît.

Tous les décideurs que j'ai pu croiser possèdent
un savoir bien plus grand que le mien. Je ne
comprends pas comment il est possible de faire des
études pendant un quart de siècle, études qui coûtent
fort chères à notre société, pour au final ne pas
développer cet aspect fondamental de l'être humain
qu'on appelle l'intelligence. L'intelligence et le savoir
sont deux choses différentes qui dans bien des cas
sont incompatibles. C'est probablement ce qui
différencie les grands hommes des autres. Le
container renfermant le savoir est semble-t-il trop
petit chez certaines personnes si bien que tout se
télescope dans leur têtes. Ils sont en dérangement

permanent sans s'en rendre compte. Nous ne le voyons pas et eux-mêmes ne le savent pas. Je n'ai pas la prétention de pouvoir y changer quoi que ce soit mais j'espère que les personnes dont je parle se remettront en question à la lecture de ce livre et peut-être modifieront leur comportement, je parle bien entendu de ceux que j'ai croisés.

A ce moment de la procédure, je sais que je peux aller en cour de cassation. Mais après m'être renseigné sur les frais à engager j'écarte vite cette possibilité. L'avocat et l'huissier qui aurait dû s'occuper de mon affaire devant la plus haute juridiction judiciaire sont basés à Paris. Les dépenses que j'aurai dû effectuer sont équivalentes à la somme que me réclame l'URSSAF c'est à dire quarante mille francs. Si j'avais disposé de cette somme j'aurai préféré la leur donner plutôt qu'à l'URSSAF pour que la procédure aille à son terme, malgré les craintes que j'éprouve désormais envers la justice. Jamais je n'accepterai de payer des gens pour leur incompétence. De toute façon la question ne se pose même pas puisque je ne dispose pas des ressources suffisantes. Pour faire face à mes débiteurs j'ai du vendre l'appartement que mon épouse et moi nous nous étions réservés pour notre retraite. Ce fut un véritable crève-cœur. Je dois assumer les charges (crédits et loyers) du salon que j'avais acheté pour mes enfants malgré sa cessation d'activité en plus de

celles m'incombant pour le salon que j'exploite encore aujourd'hui. Pendant vingt-cinq ans je me suis efforcé de tenir à jour parfaitement ma comptabilité. Bilans, fiches de paie, TVA, amortissements sont autant de mots que tous les artisans connaissent bien. Je sais donc que tous les frais du deuxième salon sont déductibles, comme la loi me l'autorise, des bénéfices de mon premier salon de coiffure. J'aurais pu donc faire l'économie de la totalité des charges sociales obligatoires, de la retraite et de l'assurance maladie. Tout ceci me coûte environ quatre vingt mille francs par an et ceci depuis trois ans. Les deux salons ne faisaient qu'un fiscalement. Aussi les bénéfices étaient inexistant. Je tombais dans l'assistanat. Mais j'estime que c'est ni à moi ni à vous citoyens lecteurs de payer. C'est le casseur qui sera le payeur. Je ne déduis absolument rien. J'ai opté momentanément pour une simplification de ma gestion afin de consacrer toute mon énergie à ma défense face à mes détracteurs. Je me bats pour une cause juste, utile aussi bien pour moi que pour les autres.

XV

Mon combat juridique est terminé, je n'ai plus rien à attendre de la justice. Mais la recherche de la vérité doit continuer. Comment l'URSSAF va-t-elle agir face à ses responsabilités ?

T

ROIS MOIS SE SONT ECOULES DEPUIS QUE LA COUR D'APPEL A RENDU SON ARRET. L'URSSAF s'obstine à rester sur son incompréhensible position.

L'administration, impassible, inhumaine et faisant la stricte application des textes et décisions de justice, m'envoie un courrier me rappelant que j'étais dans l'obligation de payer les sommes qui m'étaient réclamées depuis le début de la procédure. Je suis un délinquant à qui l'on demande de réparer le préjudice que j'ai causé à la société. Et cette réalité est vraiment trop dure à accepter. Par pitié, ou par remord, l'URSSAF me précise dans son courrier que des dispositions spécifiques me seraient accordées : il me suffit de prendre contact avec le directeur pour convenir d'un échelonnement des versements, de même il est préciser qu'aucune pénalité de retard ne me sera rajoutée au montant total. Pourquoi tant de compassion ? Habituellement une journée de retard

équivaut à une majoration de dix pour cent. Avec plus de cinq ans de conflit, la somme que je leur doit aurait du être multipliée par cinq ou dix...j'ai tort, je suis coupable mais curieusement je bénéficie d'un régime de faveur. L'inconditionnel dérange et j'en suis conscient.

Comme indiqué sur leur courrier, je contact le directeur pour convenir du jour et de l'heure de notre entrevue. J'ai promis à mes enfants et à mon épouse d'arrêter ce combat contre cette forteresse imprenable. Mes proches ont déjà trop souffert, ils ont eu beaucoup de mal à accepter ma déchéance physique, cette aventure devient plus douloureuse pour eux que pour moi. Je les aime, il faut que j'arrête. Et oui vous m'avez bien compris, je dois laisser mon amour propre de côté, abandonner cette recherche vitale de la vérité, je vais capituler en me conformant aux modalités de paiement qui vont m'être proposées. Je me prépare mentalement, cette idée d'abandonner est terrible, ma vie perd un peu de son sens car je m'étais fixé des priorités. La première était de régler ces machines qui ne fonctionnaient pas, vous l'avez compris, il s'agit de l'URSSAF et de la chambre des métiers de Vienne, les autres suivront.

Nous voilà le jour « j », j'entre dans le bureau de Monsieur le Directeur. Dès le premier contact, une

force surhumaine s'empare de la totalité de mon esprit, mon surmoi prend le contrôle de mes pensées et toutes les bonnes résolutions que j'm'étais promis d'accepter sont balayées : je n'accepterai rien, bien au contraire ma motivation devient grandissante, le combat doit continuer et ceci est plus fort que moi. La vérité ne peut pas être enterrée, elle doit leur exploser au nez ! Après un bref salut, j'ouvre de suite le débat en lui posant une question claire et bref : « pourquoi avez-vous peur de la justice ? » En refusant tout débat contradictoire, l'URSSAF se trouve en position de force. Le directeur ne trouve pas suffisamment de mot percutant pour formuler une réponse concrète. Je profite de sa position de faiblesse pour lui expliquer qu'il ne verrai pas l'ombre d'un sous s'il n'est pas capable de m'expliquer leur point de vue, il faut que je comprenne, sinon je ne changerai jamais d'optique, je resterai fidèle à ma conduite, à mon argumentation. Je suis lancé, monsieur le directeur reste sans voix, ma détermination semble l'impressionner. Je poursuit donc ma plaidoirie en lui faisant la démonstration suivante : « Imaginez, un homme qui transpire, toujours dans la même position, debout, les coudes placés à hauteur des épaules, les bras en avant formant un cercle parfait avec ses doigts qui s'entrecroisent. Voici la position exacte que j'adopte

tous les jour pour pouvoir travailler. La somme que vous me réclamez correspond à environ un millier d'heures à suer dans cette position ! Et tout ça pour payer les conséquences de votre incompétence ! »

Pour terminer, je lui rappelle que je lui avait demander, lors d'un entretien téléphonique, d'imaginer quelle pourrait être ma réaction sachant que le procès n'allait pas avoir lieu ? Aucune réponse, M. le directeur est incapable de m'apporter le moindre argument, je reste dans l'ignorance, dans l'incompréhension...ainsi soit-il, je décide alors d'augmenter la pression, il faut que j'obtienne une réaction. Un mot, un seul et je vois les traits de son visage se tirer et prendre une allure grave. La MEDIATISATION. L'URSSAF de Vienne est incompétente, l'administration est responsable du malheur de ses administrés. Oh mon dieu que je suis acerbe ! Soyez dur, soyez ignoble mais surtout que cela ne se sache pas voilà comment semble raisonner nos chères institutions. J'explique à mon interlocuteur que cet épilogue est la seule issue possible, je n'y renoncerai pas. A cet instant, le scénario de ma prochaine opération de sensibilisation de l'opinion publique défile clairement, je reviendrai plus tard sur sa construction, finissons en avec ce rendez-vous. Je viens d'annoncer à M. le directeur mes nouvelles

intentions, l'effet de surprise est primordial mais il faut cependant accentuer ma position en dévoilant le contour des actions que j'envisage de mener. Tout ce passera, ici, à l'URSSAF de Vienne. « Non, non ! », M. le directeur s'affole. Nul doute que sa préoccupation première n'est pas l'éventuelle atteinte à mon intégrité physique mais plutôt l'altération de l'image de marque de l'institution dont il a la charge. L'entretien se termine, l'émotion est intense, j'en ai peut être trop dit, j'ai le sentiment que nous entrons dans la phase ultime de ce processus qui me permettra de connaître enfin la vérité. Ils ont encore employé la forclusion, cette essence restrictive de culpabilité que j'essoreras jusqu'au bout pour les faire parler. De son côté, M. le directeur, est inquiet, il sait que je suis en parfaite harmonie avec mes pensées, que j'irai jusqu'au bout, il a appris à me connaître.

En sortant du bureau de la direction, j'aperçois une silhouette qui ne m'est pas inconnue. L'air décontracté, cet homme s'avance vers moi et me tend la main. Je suis face à celui qui m'avais compris, je serre la main à l'inspecteur qui m'avait contrôlé (description page 93) et qui a constaté que je subissais ces irrégularités bien malgré moi. Tout sourire il me pose une question qui me coupe le souffle : « alors M. Loyer, il paraît que vous parlez de

moi dans votre livre ? » Vingt quatre moi s'étaient écoulé depuis la parution du Sang de l'Artisan dans lequel je décris avec objectivité son action : rigueur, mais aussi respect. Et pourtant, il n'a pas lu mon livre, désintéressement, désinvolture ou insouciance ? Non, cette attitude m'aurait étonné venant de la part d'un homme aussi intègre, c'est tout simplement son directeur qui a omis (volontairement ?) de lui transmettre l'exemplaire que je lui avait conservé. Je lui remets donc en main propre, devant son directeur. Il s'en saisit et avec gratitude m'annonce qu'il me le retournera dès sa lecture terminée. « Non monsieur, gardez le. » Il me remercie poliment. Je lui offre ce livre en espérant une réaction de sa part, une prise de conscience. Dix, vingt, trente, ou peut être une centaine, les contrôles se succèdent pour ce fonctionnaire sans doute intègre et passionné par son métier, Mais malheureusement, l'URSSAF reste aveugle, l'accomplissement de sa tâche administrative avec rigueur et intérêt pour la société n'est plus à la dimension humaine : elle contrôle, elle sanctionne, quoi ? Elle a gâché des vies ? Non elle fait son travail... Deux jours après, je décide de le contacter par téléphone, je suis persuadé qu'il a terminé sa lecture pédagogique. Je déduis ma certitude du fait que la majeure partie de mes lecteurs a dévoré le Sang de l'Artisan en très peu de

temps, du moins, ce sont les propos qui m'ont été rapportés. A mon grand désarroi, je n'aurai pas connaissance de ses impressions, il n'est pas dans son bureau. Celui que je citais par sa fonction dans mon premier récit ne me donnera pas son avis, je ne le rappelle pas, par manque de temps, ou plutôt en y repensant, par pudeur, par gêne. J'aimerai que ce soit lui qui le fasse. Une seule satisfaction : je suis sur que cet événement a provoqué un dialogue avec son supérieur, c'est l'essentiel.

Revenons en à la solution que j'ai retenue lors de l'entretien avec M. le directeur de l'URSSAF. Comment médiatiser une affaire aussi complexe mais en même temps aussi ordinaire. Il faut sensibiliser l'opinion. J'en suis conscient, les rubriques les plus lues dans les quotidiens sont les faits divers et les histoires insolites, ma théorie se confirme. J'élabore alors un plan en deux parties. Mon action sera progressive, j'espère qu'une solution sera trouvée avant que tout ceci n'atteigne des proportions trop importantes, surtout pour mon entourage. La première phase aura une orientation quelque peu comique et insolite, la seconde prendra une dimension plus accentuée. J'ai déjà beaucoup souffert, malgré cela, je continuerai, le message abstrait que je fais passé au directeur lors de cet

entretien a été reçu cinq sur cinq, il avait appris à me décrypter.

Plusieurs mois se sont écoulés, je n'ai pas encore décidé d'entrer dans la première phase de mon action de médiatisation. Nous en sommes au stade de l'observation mutuelle, aucune décision n'est établie. Et pourtant, j'ai le sentiment que ce grand pas vers la vérité n'est pas très loin, je touche au but, j'en suis persuadé. Je sais que si je n'avais pas continué mon combat, si j'avais abdiqué, ma vie se serait arrêtée. Pour aller aussi loin dans ses actes, souffrir comme je l'ai fait, à petit feu, il faut vraiment être certain d'être dans son bon droit. Pour oublier ces épisodes douloureux j'ai besoin d'aide. Les hommes sont incapables de m'apporter ce que j'attends. Peut-être devrais-je avoir recours aux paradis artificiels, moi qui ne boit que de l'eau à mes repas et qui ne fume pas. Mais je ne veux pas céder. Je ne souhaite pas cette déchéance. Je dois donc absolument franchir cette étape pour continuer cette croisade décrite au chapitre XVII. Heureusement je l'ai gagnée !

L'action de persuasion que je comptais entreprendre en cas d'échec n'a finalement pas eu lieu d'être mais je veux tout de même vous en parler. Cette idée m'est venue tout simplement en observant le monde qui m'entoure. Je n'ai même pas eu besoin

d'y réfléchir, elle s'est offerte à moi. Une simple regard curieux sur ce qui nous entoure au quotidien peut nous indiquer la marche à suivre. C'est un chien qui m'a donné cette idée. Un chien affamé lorsqu'on lui donne des os ne s'empresse pas de les dévorer goulûment, attitude bien humaine. Il mange avec modération sa pitance et enfouit le reste en provision des jours prochains. Je me trouve dans une situation analogue à celle de cet animal. C'est ce même raisonnement que je voulais employer en l'adaptant à ma situation. Cette action allait ridiculisé l'URSSAF et leurs comparses. Etant d'une simplicité extrême, je ne la décrirai pas plus que ça pour éviter d'indiquer la marche à suivre à d'autres personnes. Cette situation grotesque pourrait inspirer beaucoup d'autres personnes qui l'utiliseraient ainsi pour leur propre compte. Les similitudes entre le verbe et l'action sont appropriées. Même un homme préhistorique y aurait songé. Le blâme infligé ainsi à l'URSSAF aurait été un brame autant d'espoir que de désespoir, l'écart est si petit ici que les deux se confondent. Je veux laisser aux lecteurs le soin d'imaginer cette situation qui était prête et opérationnelle, qui allait avoir à n'en pas douter un écho extraordinaire dans la presse. Homme, je serais revenu à l'état animal, si j'avais mis à exécution mon plan. Seule problème, la justice serait

vraisemblablement intervenue à mes dépens. Mais le jeu en valait la chandelle. J'étais en parfaite harmonie avec moi-même et rien n'aurait pu m'empêcher d'aller jusqu'au bout.

Heureusement, un courrier de la URSSAF parvient au directeur de la CRAM, organisme de contrôle en amont de la hiérarchie. Cette commission a procédé à l'analyse de certains dossiers dont le mien bien évidemment. Après la lecture de mon récit, le Sang de l'Artisan, celle-ci a constaté de nombreuses irrégularités de la part de l'URSSAF, l'autoprotection disparaît ! M. le directeur se retrouve donc seul face à ses responsabilités. Logiquement, la survenance de ce nouvel élément provoque la prise d'un rendez-vous avec le directeur désavoué. Quel bonheur, j'ai le précieux document entre mes mains, tout est écrit noir sur blanc. Malheureusement, je ne ramène pas cet écrit salvateur à mon domicile, je le détiens juste un instant, le temps d'en prendre connaissance, je n'ai même pas le droit à une photocopie.

Avec une grande gêne, M. le directeur m'annonce que toutes les sommes d'argent que je leur devais ont été amnistiées, je ne leur dois plus rien. Enfin, et à quel prix, l'administration souveraine reconnaît ses erreurs. Mais avant d'accepter cette nouvelle prise de position qui ne me surprend pas, je demande

l'autorisation de pouvoir effectuer quelques petites vérifications. En effet, je dois avoir accès à certains dossiers que je réclame depuis bien longtemps. Ces documents sont ceux que la chambre des métiers de Vienne aurait du transmettre à l'URSSAF pour lui permettre de prendre les décisions adéquats. Comme vous avez dû le remarquer, j'ai bien dit « aurait dû », en effet la chambre des métiers n'a transmis aucun document. Cette révélation ne m'étonne guère, j'en étais persuadé, la connivence entre ces deux organismes devait tôt ou tard se révéler au grand jour. Puis, je décide d'imposer à l'URSSAF une seconde condition avant d'accepter leur *mea culpa* : informer la presse de ce revirement de position. La gêne de mon interlocuteur s'accentue, il a du mal à prononcer ces quelques paroles : « surtout ne faites pas ça ! ». Ma position est claire, la logique est primordiale, j'explique alors à ce responsable que j'ai toujours dit avant ce que je faisais après. Il peut se rétracter, nous sommes seuls dans la pièce, sans témoins, le certificat authentifiant mon amnistie est posé sur son bureau, aucun exemplaire ne me sera remis à cause de cette prise de position. Juste une promesse, un courrier doit me parvenir pour officialiser cette nouvelle situation. Quant à moi, je lui fait remarquer que je n'ai pas à lui demander son consentement, l'opinion publique doit savoir, à lui

d'en assumer les conséquences ! Mais je sais aussi qu'un article de presse sera insuffisant pour dénoncer cet odieux paradoxe. L'entretien se termine, deux petites semaines se sont écoulées et je reçois le fameux document, l'URSSAF est le colosse aux pieds d'argile. Parfait, je vais exploiter pleinement ce changement de donne.

La reproduction exacte du certificat délivré par l'URSSAF m'étant interdite par la loi, je me contenterai de le retranscrire le plus fidèlement possible en fin de chapitre.

L'URSSAF aurait dû statuer en 1996, à l'époque, j'avais à faire à un autre directeur, docteur en droit, et pourtant... Son attitude ne correspondait pas trop à la définition du droit que je me représentais. Alors, je me suis retourné vers le Larousse : « droit, qui va sans déviation, sans courbure d'un point à un autre, qui ne dévie pas ». Sans commentaire, je ne comprends pas la position de cet homme de droit.

Après être rentré à mon domicile, j'analyse avec recul ce qui vient de se produire. Cet acte de contrition, cette amnistie que j'ai vu et détenu quelques instants dans les bureaux de l'URSSAF n'a aucune fondement légal, aucune existence juridique. Mais quelle est donc l'origine de ce document ? Le facteur déclencheur de ce revirement de situation ?

Très vite tout s'explique. J'ai interpellé cette membrane, cette ogive, que l'on appelle la conscience. L'individu n'a aucune emprise sur une partie du fonctionnement de son psychisme. Comme le disait si justement Sigmund Freud, il y a notre moi et notre surmoi. Le contrôle de nos réactions n'est pas total, notre surmoi plane au dessus de notre conscience et influence inévitablement nos prises de décision ou de position. Sans avoir la prétention d'affiner l'analyse du célèbre philosophe, je me permets d'apporter quelques compléments à cette notion. A mon sens, le cheminement de ce changement de position s'est déroulé en deux temps. Une première phase, où la conscience ne vibre qu'à la réception de l'écho, elle n'accepte et ne stock que l'authentique. Dans une seconde phase, elle devient émettrice d'un message interne que l'individu est seul à capter. Et si nous ne voulons pas comprendre celui-ci, cette membrane se transforme en détonateur qui peut conduire à l'implosion de l'individu. Les autres savent la vérité et la marche à suivre indiqué par notre surmoi. Ils savent, mais surtout ils jugent et condamnent ce non respect de la conscience. Une seul solution: prendre du recul et devenir son propre juge. Voici les causes qui ont engendré le mea culpa de l'URSSAF, ce changement radical de position était indispensable pour que les dirigeants

de cette institution soient de nouveau en phase avec eux même. J'avais perçu ce message dès le début du conflit, d'ailleurs, j'en avais esquissé les contours sur une carte de visite que j'avais remis à l'époque à un consultant de la Chambre des Métiers de Vienne. J'espère que ceci aura permis d'interpeller sa mémoire, nous étions au tout début de ce paradoxe.

LE CERTIFICAT DELIVRE PAR L'URSSAF

URSSAF
DE VIENNE

LE DIRECTEUR

VIENNE, le 25 octobre 2001

Monsieur,

Après notre entretien du 16.10.2001, je vous confirme ma décision définitive relative à vos dettes URSSAF : remise totale de la dette

Cette décision revêt comme vous pouvez l'imaginer un caractère tout à fait exceptionnel.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Directeur

Les Ressources de la Sécurité Sociale

Ce document délivré par le directeur vient confirmer que suite à l'entretien que j'ai eu avec lui, l'URSSAF me consent une remise totale de dette. Le caractère tout à fait exceptionnel de la décision est bien mis en avant avec un alinéa au centre du document, entre l'objet principal de ce courrier (la remise de dette) et l'inévitable formule de politesse. On veut me faire comprendre qu'on m'accorde une sorte de faveur. Faut-il aussi que je les en remercie ? Le caractère exceptionnel que revêt cette décision, je l'ai décrit tout au long de ce récit autobiographique. Il n'y a qu'un fautif dans l'histoire et c'est l'URSSAF. Il ne faut pas inverser les rôles. La remise de dette n'est qu'un juste retour des choses et je n'éprouve donc aucune gratitude.

Au pied de page, sous la signature du directeur, on trouve la dénomination suivante : « Les Ressources de la Sécurité Sociale ». Cette expression me fait froid dans le dos. Ce terme ressource me fait penser que j'en suis une pour eux. Tous les moyens sont bons, même les plus révulsant, pour obtenir ces ressources. L'individu n'est plus, on ôte ici tout caractère d'humanité. Seule la manne financière qu'il peut représenter compte. Une confirmation de plus s'il en fallait qu'argent et sentiment ne font pas bon ménage.

XVI

Les connivences entre l'URSSAF et la chambre des métiers

C
balle
c'était moi.

ONCERNANT LE PROBLEME DE
L'EMBAUCHE ET LE
REDRESSEMENT QUI S'EN EST
SUIVI, L'URSSAF ET LA
CHAMBRE DES METIERS SE SONT
RENVOYEE LA BALLE. Et cette

J'ai pourtant suivi la bonne procédure. J'ai pris le soin de faire appel à un consultant de la cellule emploi de la chambre des métiers avant la formation du CDI de mon employée. Mais du fait de l'incompétence de ces personnes je me suis retrouvé dans l'illégalité sans pouvoir prouver ma bonne foi. Pour mieux comprendre comment on a pu en arriver là, je décide de rencontrer tous les intervenants. J'ai besoin d'y voir plus clair. Nous ne sommes qu'au début de ce conflit.

Je contacte tout d'abord M. D de la chambre des métiers. Je lui demande de me faire parvenir un compte-rendu de l'entretien que j'avais eu avec lui. A ce moment là, M. D semble se souvenir parfaitement de notre échange. Environ quinze jours plus tard, je reçois le compte-rendu et à ma grande stupeur celui-

ci s'avère être totalement flou voire inexact. Je décide donc de rencontrer une seconde fois M. D à son bureau de la chambre des métiers. Je lui demande de suite pourquoi il cherche à fuir ses responsabilités en lui faisant remarquer que sa mémoire était intacte lors du précédent entretien. L'air penaud et un peu gêné, M. D m'explique alors que sa hiérarchie lui a interdit de rédiger l'exact compte-rendu de la consultation. Dans ce genre de situation la réaction normale aurait été de brandir le poing et de lui enfoncez dans la figure. Mais je sais me contrôler. Au lieu d'agir de la sorte, je sors de mon portefeuille une carte de visite sur laquelle j'écris les mots suivants :

« Monsieur D,

Seule votre conscience vous guérira de votre amnésie. »

Je signe la carte, la lui remet en main propre et m'en vais sans mot dire. M. D reste pantois. Cette personne manque cruellement de charisme et d'envergure. La peur de déplaire à ses supérieurs l'a poussé à ne pas faire correctement son métier et à enfreindre la morale.

Suite à cette entrevue, j'envoie un courrier à tous les membres du bureau de la chambre des métiers afin que mon affaire soit discutée en assemblée

générale. Mais cette assemblée générale à son tour va rendre une décision aussi inutile que déconcertante :

« Les membres ont été destinataires d'un courrier de M. LOYE qu'il demandait d'évoquer en réunion de bureau et dans lequel il met en cause les informations données par la Chambre sur les aides liées à l'embauche d'un salarié.

Le Président signale que M. LOYE ayant fait l'objet d'un contrôle de l'URSSAF et après rejet de la commission de recours amiable, est redevable d'une somme de 39 000 F. (il avait appliqué « une exonération dont il ne pouvait bénéficier).

M. Faure donne lecture du courrier qui lui a été adressé le 25 août :

Suite à la récente rencontre que vous avez eue avec M. Doury, nous sommes en mesure de confirmer que lors de votre visite, début mars 1995, vous avez demandé à notre chargé de mission de la Cellule Emploi si vous pouviez bénéficier d'une exonération pour l'embauche d'un salarié à votre salon du Péage de Roussillon.

Ne pouvant répondre avec certitude à votre question, ce dernier vous a engagé à prendre contact avec Monsieur Rochedy, de l'URSSAF de Vienne, afin d'avoir une réponse plus précise à votre interrogation. »

L'annonce de ma requête est erronée. Volontairement, on omet de mentionner que lors de l'entretien j'avais précisé que ma femme et moi

étions tous deux titulaires d'un brevet de maîtrise. Si ma femme avait pris le salon à son nom alors la première embauche aurait été possible. Mais la chambre des métiers a fait preuve ici d'une incomptance caractérisée d'autant plus que c'est elle qui gère le centre de formation des apprentis. La plupart de ces jeunes, après deux ou trois ans de formation pour obtenir le C.A.P., poursuivent leurs études en alternance en vue d'obtenir leur brevet professionnel ou leur brevet de maîtrise. Plus de cinq cents élèves selon les années fréquentent ce centre appelé IFPAC. Le coût de la formation est colossal. La question que je me pose dès lors est : à quoi tout cela sert-il devant l'ignorance de son gestionnaire. La chambre des métiers n'est même pas capable de dire à un artisan quels avantages il a à tirer de son brevet de maîtrise, obtenu dans un centre de formation géré par elle !

Je rencontre ensuite le président de la chambre des métiers accompagné du responsable de la cellule emploi. Cet entretien est complètement stérile. Aucune recherche quant à la rédaction du compte-rendu de l'entretien n'est faite. Le président juge que seul l'URSSAF est responsable. Encore une fois on joue au ping-pong avec moi. Je ne cherche même pas à m'expliquer devant lui car je sens que la situation est inextricable. M. D aurait assurément contredit les

aveux qu'il m'avait fait quant aux pressions de sa hiérarchie. Et comme je n'ai aucun document écrit pour prouver ces affirmations je me retrouve une nouvelle fois pris au piège. Je n'ai aucun moyen de me défendre face à l'attitude honteuse de la chambre des métiers. L'hypocrisie de M. D m'exaspère. Il n'hésiterait pas une seconde à m'enfoncer devant son directeur. M. D est ficelé, tenu par sa hiérarchie si bien qu'il est désormais obligé de croire en son propre mensonge. On l'a flatté en lui faisant croire qu'il avait agi le plus normalement du monde. Maintenant M.D est pris au piège. Il ne peut plus revenir en arrière en faisant éclater la vérité. Sa docilité envers ses supérieurs serait trop honteuse pour lui, mais surtout pour cette Chambre des Métiers qui sera obligée de prendre cette position.

Il me reste alors un ultime recours. Je dois cette fois ci me tourner vers la commission de recours amiable de l'URSSAF. Cette commission est composée de plusieurs membres élus. Ces conciliateurs ont pour mission d'analyser les pièces figurant au dossier, d'en repérer les points déterminants et d'en vérifier l'authenticité. Toutes les pièces doivent être conformes aux exigences de la loi. Je pars déjà avec un gros handicap. Mon dossier est hors norme puisqu'il ne contient aucune pièce, aucun document. En effet mes demandes pour

obtenir ces preuves écrites de la part de la chambre des métiers sont toutes restées vaines. Voici la décision rendue par cette commission :

« Considérant que le recrutement de Mademoiselle Boyer le 14 mars 1995 pour le second salarié du Péage de Roussillon ne constitue pas l'embauche d'un premier salarié dans la mesure où un salarié avait déjà été recruté antérieurement pour le premier salon.

Considérant l'article 6 de la loi n° 89-18 du 13 janvier 1989,

Considérant qu'aucun élément ne figure dans le dossier permettant de dire que l'URSSAF de Vienne aurait donné son accord à l'exonération aujourd'hui remise en cause.

Considérant que Monsieur LOYE n'apporte pas de justificatif,

Décide de rejeter la demande de Monsieur LOYE,

Invite néanmoins le cotisant à faire des propositions de règlement adaptées à ses moyens en vue de l'apurement du redressement effectué, compte tenu de sa bonne foi reconnue

Si vous entendez contester cette décision, vous pouvez saisir le tribunal des affaires de sécurité sociale, dans le délai de deux mois, à compter de la réception de la présente, et ce sous peine de forclusion... »

J'ai eu l'impression d'avoir été trahi par les miens. En effet un confrère, maître artisan coiffeur,

président du jury des brevets de maîtrise et formateur dans un centre d'apprentissage, siégeait dans cette commission. Il était censé connaître ce qu'il enseigne. Ces deux artisans que je connaissais étaient membres de cette commission. Ces deux « Rambo » n'ont pas assuré leur mission. Pour l'un d'eux, la promotion a suivi puisqu'il est devenu Président de l'URSSAF. Faut-il donc en arriver là pour être promu ?

L'échelle de Richter de la douleur

L

A BLESSURE LA PLUS PROFONDE
EST CERTAINEMENT CELLE QUE J'AI
REÇU DE LA PART DES ELUS DE LA
CHAMBRE DES
METIERS.

Ces gens sont du même milieu que moi pour la plupart. Et tout comme moi, ils ont probablement dû redoubler leur maternelle. Ce sont d'honnêtes chefs d'entreprise que je connaissais assez bien. Je me suis senti trahi. Leur attitude a été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase.

Le titre d'élu n'est pas purement figuratif ou honorifique. Les personnes qui se voient confier une charge doivent faire preuve de logique, savoir se poser les bonnes questions et rester toujours constructif pour aller de l'avant. Toutes leurs actions devraient être guidées dans le souci du respect de la déontologie. Chaque nouveau membre élu devrait prendre acte de cette charte en la lisant à voix haute lors de la première assemblée générale. Ils s'en souviendraient peut-être mieux ainsi. Je me suis posé beaucoup de question quant à leur comportement. J'ai essayé de l'analyser sans jamais le comprendre vraiment. Leurs connivences avec l'URSSAF sont

une insulte à la justice de notre pays qui a malgré tout validé ce cumul d'ignominies.

L'arbre généalogique de la déculpabilisation

TOUTES LES MANIGANCES DES ORGANISMES CITES, LEURS ATTITUDES ODIEUSES N'AVAIENT QU'UN SEUL BUT : SE DEDOUANNER DE LEUR CULPABILITE. VOICI QUEL A ETE CE PROCESSUS DE DECULPABILISATION

Ce fut premièrement l'attitude de la chambre des métiers. Le premier consultant, M. D est déchargé de ses responsabilités par son président. On veut lui faire croire qu'il a agi dans les règles et qu'il n'a rien à se reprocher. M. D a tout intérêt à s'en tenir à cette version qu'il sait obstinément déformée par rapport à la réalité.

Les membres élus du bureau de la chambre des métiers vont dans le même sens en confirmant cette position. Il se démettent de leur responsabilité et pointent du doigt l'URSSAF.

La commission de recours à l'amiable de l'URSSAF ne peut remplir correctement sa mission puisque les documents qui lui étaient nécessaires pour statuer n'ont pas été transmis par la chambre des métiers alors même qu'elle en avait l'obligation. Me voilà donc coupable.

J'ai également rencontré dans le cadre de cette affaire de nombreux hommes politiques. Tous on dit ne pas comprendre la position de l'URSSAF. Ils m'ont soutenu et ont tenté d'intervenir. En l'attente d'un résultat je n'ai plus pensé au délai de forclusion. Députés, maires, conseillers généraux ne m'ont fait aucune mise en garde quant à ce délai. Je ne suis pas un procédurier et malheureusement ou heureusement eux non plus.

La cour d'appel de Grenoble confirme donc ma culpabilité sans me juger. Les magistrats n'ont qu'un rôle de figurant. La forclusion occulte tout le fond de l'affaire.

L'URSSAF commence à revoir sa position après une entrevue avec son directeur. Il commence à me réclamer les sommes dues. Etant sûr d'être une victime dans cette affaire, je le menace de médiatiser l'affaire.

Devant cette menace qu'il sait sérieuse, le directeur est obligé de relâcher la pression, le parapluie s'est refermé. Il consent à me montrer un courrier que lui a envoyé la CRAM. Cette dernière constate que de nombreuses irrégularités ont été commises par l'URSSAF durant cette procédure. Finalement c'est l'amnistie, on passe l'éponge : « le préjudice, connaît pas... »

C'est à cause de l'attitude totalement irresponsable de tous ces intervenants que j'en suis venu à danser avec la mort. Pourtant j'aime la vie. Mais mon ressentiment à leur égard est si fort que je voulais qu'il porte à jamais sur leur conscience le poids de leurs responsabilités.

La chambre des métiers n'a fait que défendre dans cette affaire son propre intérêt. Je suis particulièrement sensible au rôle qu'a pu jouer M. D., l'agent de la cellule emploi. Je le considère plus comme une victime plutôt qu'un véritable instigateur de ce complot. J'ai remis au président de la chambre des métiers un exemplaire de mon précédent livre (« Le Sang de l'Artisan ») avant sa parution publique en mars 2000 afin que tous les membres élus de la chambre ainsi que M. D. puissent prendre connaissance de la nature exacte de cette incroyable machination. Je ne sais pas si le livre a été transmis à M.D. Si la hiérarchie a adopté la même attitude qu'à l'URSSAF rien n'est moins sûr. J'avais en effet transmis un autre exemplaire de mon livre au directeur de cette administration en lui demandant de le transmettre à l'inspecteur qui m'avait contrôlé. Seulement, il ne l'a jamais vu. Cette fois-ci j'enverrai directement un exemplaire de « Vérité de l'Impossible » à M. D et à tous les élus.

Aujourd’hui, cette vérité est là, éclatante aux yeux de tous, M. D se trouvera probablement dans une situation très embarrassante et il ne pourra plus compter sur l’appui de sa hiérarchie. Seule une aide extérieure sera à même de le sortir de ce mauvais pas. Mais ce n'est pas à lui que j'en veux vraiment. Comme je l'ai dit, je le considère plus comme une victime, un pion qui n'a fait qu'être manipulé par ses supérieurs. Je n'ai aucune animosité particulière envers lui. La chambre des métiers doit représenter une certaine éthique et en être le garant. Si elle ne déverrouille pas cette situation catastrophique, elle perdra toute crédibilité.

Elle doit reconnaître ses erreurs et accepter de grandir. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi elle a agi ainsi alors même que je lui ai amené les preuves irréfutables de son entière responsabilité. Inversement, je connais les causes exactes du dysfonctionnement de la justice mais je n'en ai pas la moindre preuve. J'attends de les avoir pour le décrire avec minutie. Sans ces preuves je ne peux point dénoncer. Cette recherche me prendra sûrement beaucoup de temps, peut-être même n'y arriverai-je jamais. C'est un iceberg que je dois faire fondre...avec des allumettes !

La non concurrence

L

E NOTAIRE EST LE GARANT DE LA SECURITE JURIDIQUE ET TECHNIQUE D'UNE VENT IMMOBILIÈRE COMME CHACUN SAIT.

Pourtant une fois de plus, je me trouve victime d'une faute d'incompétence caractérisée. Il oublie d'insérer dans le contrat une clause de non-concurrence comme je le lui avais demandé. Lorsque l'on achète un fonds de commerce on veut ainsi récupérer la clientèle. L'importance du chiffre d'affaire en dépend largement. Mon notaire semble ne pas avoir saisi ce détail qui n'en est pas un. J'ai dû insister lourdement sur ce point pour qu'il en saisisse toute l'importance. Comble du malheur, je ne peux obtenir réparation, mon notaire étant entre temps devenu avocat.

Un âne bien entraîné ne sera jamais un cheval de course !

REINSERTION

Lorsqu'on les rencontre, on se contente la plupart du temps de leur jeter une pièce sans leur prêter plus d'attention. Il arrive même d'être plus attendri par leur compagnon d'infortune que par eux mêmes. Pourtant j'ai aidé un homme en grande difficulté en lui donnant par l'emploi que je lui proposais, une chance de se réinsérer dans notre société. Il n'a malheureusement pas su la saisir. Mon attitude peut paraître charitable. Je ne le pense pas. C'est l'attitude de ceux qui ne font rien pour ces malheureux qui n'est pas normale. Ma démarche était des plus normales. Je ne suis pas l'Abbé Pierre mais juste quelqu'un avec un fond d'humanité.

Mon attitude qui pouvait apparaître louable s'est pourtant retournée contre moi. En effet j'ai été accusé d'employer cet individu au noir. Pour que le contrat de travail soit conforme, l'homme qui allait devenir gérant devait me verser une caution. Or cet homme en grandes difficultés financières ne disposait pas de cette somme. Je l'ai donc fait travailler sans même que la caution soit payée. Toutes les charges auraient ensuite été régularisées rétroactivement une fois la somme versée. J'ai entrepris cette démarche avec le consentement de mon notaire qui a lui-même rédigé le contrat. J'ai appris plus tard devant la justice que

j'étais dans l'illégalité. Une fois de plus je me suis fait bernier. Je ne savais pas qu'un notaire pouvait rédiger un contrat au noir ! J'ai voulu faire preuve de bonté en embauchant cette femme qui avait une absolue nécessité de travailler. Mal m'en a pris.

Les cabrioles de la justice et sa pupille

VOICI UNE PETITE CHRONOLOGIE RAPPELANT A TOUS QU'AVEC UN PEU DE RECUL NOUS NOUS APERCEVONS QU'EN FAIT CET IDEALDE JUSTICE QUE TOUT LE MONDE ATTEND N'EXISTE PAS. Bien au contraire il ressort de mon histoire que pour la majorité d'entre nous, la justice est bien plus à redouter qu'à espérer....

Commençons,

Je connais et détient la certitude que Mme L est bien le commanditaire du cambriolage dont j'ai été victime.

Des faux et usage de faux en écriture lui permette d'obtenir des subventions et des indemnités de chômage. Je détient la preuve (un contrat de travail) qu'elle a été employée par la société BOSC, 102 avenue des Champs Elysée à Paris en qualité de coiffeuse à domicile.

Sa réinstallation est pourtant bien interdite en vertu de l'article 192 de la loi n° 85.98 du 25 janvier 1985.

Peu de temps après sa réinstallation, son véhicule, une Alpha Roméo modèle 905 A3 est vendue aux

enchères publiques par maître V. huissier de justice installé au Péage de Roussillon.

Dame justice ne cherche alors pas pourquoi cette chère Mme L. est en redressement judiciaire depuis de nombreuses années sans arrivée à faire face à celui-ci.

Rentrions un peu dans le détail.

Mme L. prend l'initiative, sans le consentement de la propriétaire des murs, sans aucune demande de permis à la DDE, de créer une ouverture d'environ 1 m² sur un mur de l'arrière boutique. La propriétaire refuse de procéder à la fermeture de ce trou béant. Plus aucun loyer n'est donc encaissé et un huissier vient donc constater ce fait. L'état des lieux effectué est transmis à mon notaire pour justifier mon refus d'acquérir ce fond de commerce. Cette conclusion est évidente puisque je ne peux pas exercer dans ces conditions. Voici donc la raison principale pour laquelle je n'ai pas pu acheter ce salon de coiffure à la date prévue par le liquidateur judiciaire.

Cette période dure trois petits mois. L'établissement devrait être fermé par scellé du liquidateur judiciaire. Une fois de plus rein est fait dans mon sens. Bien au contraire, ma situation s'aggrave lorsque Mme L. dépose une plainte contre moi. Elle me reproche de l'avoir employée « au noir »

dans cet établissement fantôme que je ne peux même pas encore acheter... Rien n'a été signé concernant son acquisition !

Nous voilà entré dans le domaine du paranormal. La plainte déposée par Mme L. est acceptée par le procureur de la république du Tribunal Correctionnel de Vienne. Le procès a lieu et comme vous le savez je suis condamnée avec en « bonus » un bel article de presse. Tout le monde le sait, le procureur a reçu un message de l'au-delà et ses paroles sont salvatrices : AMEN. Les déficiences de la justice atteignent leur paroxysme.

La montée en puissance des absurdités continue.

L'ancien salon de Mme L. se situe à moins de 300 mètres de huit banques. Pourtant elle ouvre son compte professionnel dans un établissement situé à 35 km de son lieu de travail, dans un autre département. Mais son passé la rattrape et elle devient interdit bancaire peu de temps après dans ce nouvel établissement. Quelque mois après, elle stoppe son activité pour ce salon. Elle n'a pas rendu les chéquiers que sa banque situé dans la ville sous préfecture de l'Ardèche lui avait attribué pour son compte. Pire, elle inonde la région de chèque invalide au nom de son ancien établissement qui est devenu ma propriété entre temps ; Cet interdit bancaire remonte à plus de 5 ans. Le montant total

du préjudice et de l'escroquerie n'est pas connue, mais une dizaine de chèque impayé pour une valeur de 1200 francs parviennent à mon adresse. Je me rends alors à la gendarmerie de mon domicile, pour en savoir plus sur la conduite à tenir face à cette mésaventure. Deux fonctionnaires m'assure que normalement je n'ai pas de soucis à me faire puisque ce compte a été bloqué en temps voulu. Par sécurité, je me rends à l'étude d'un huissier de justice qui me confirme la thèse soutenue par les gendarmes. Comme le dit le proverbe : « chat échaudé qui craint l'eau », je décide de prendre les devants et de rencontrer les dirigeants de cette banque de l'Ardèche. Une fois de plus, leur discours se veut rassurant, je n'ai absolument rien à craindre, il s'agit simplement d'une filouterie de plus à mettre à l'actif de cette chère Mme L. Mais encore une fois, je suis obligé de me contenter de la bonne parole de ces différents professionnels. Bien entendu aucun d'entre eux, même les fonctionnaires, n'ont eu la possibilité de me produire un écrit confirmant leurs dires. Aucune preuve ne peut appuyer ma déculpabilisation. Faut-il que j'appelle le Garde des Sceaux ? A cette époque il s'agissait d'Elisabeth G. Elle, peut-être, pourrait me produire un écrit officiel. Imaginez le comble de l'absurdité ! Et pourtant je saurai trouver les mots pour faire comprendre :

« allo, bonjour, Christian Loyer de St Clair du Rhône,.....dans notre société on ne peut pas tout cloisonner, sinon on étouffe. » Moi j'ETOUFFE !!!!

Le législateur, nos élus, doit remplir son rôle. Une loi devrait être prise pour servir la société et non pas pour la compliquer ou pour assujettir les citoyen français à des procédures complexes et absurdes. Imaginez une loi obligeant les organismes, assurant un rôle de conseil auprès des administrés, à rédiger un compte rendu écrit présentant les conclusions qu'ils soumettent. Pas de compte rendu, pas d'autorisation de conseil. Tout le monde y trouverai son compte. Une loi pour tous et dans l'intérêt de tous, une perle rare que l'on a beaucoup de mal à retrouver dans les Journaux Officiels.

Cette justice là, je n'y crois plus. Elle m'avait déjà entourloupé au sujet du cambriolage de mon salon (cf Le Sang de l'Artisan, Chapitre 3). J'ai réussi à faire échec à cette tentative de vol et les malfrats n'ont pu emporter avec eux qu'un quart du matériel du nouveau salon de coiffure. J'ai logiquement déposé plainte à la gendarmerie et les responsables ont été traînés devant le juge. Sur mes indications, l'enquête désignait comme cerveau de l'affaire une concurrente, Madame L, qui avait besoin de ce matériel pour professer. Pourtant devant le tribunal

correctionnel de Vienne ce sont les deux hommes de main qui portent l'entièvre responsabilité de ce délit. L'un deux, chaudronnier de profession, était le concubin depuis quelques années de celle qui a tout manigancé. Les magistrats ont retenu la culpabilité du fer à souder contre celle du fer à friser. Un comble pour un vol dans un salon de coiffure !

Le problème est que le procureur n'a pas eu le coup de cœur pour cette affaire. Il n'a pas tenu compte de ma plainte désignant cette femme comme l'instigatrice de ce cambriolage. L'affaire est expédiée, à la poubelle, terminus... Cette fois-ci, je n'ai pas eu droit à ses faveurs. Pourtant j'en ai eu bien d'autres comme vous pourrez le constater plus loin.

EPILOGUE

A

UJOURD'HUI 19 AOUT 2002, LE
DERNIER CHAPITRE DE CE RECIT EST
ACHEVE ET CETTE EDITION SERA
DIFFUSEE DANS LES JOURS QUI
SUIVRONT.

Ce journal intime aura, je l'espère, mis en évidence, avec réalisme des situations susceptibles de choquer les âmes sensibles. Le fait de croiser le fer avec des individus qui, je le croyais, défendaient les mêmes valeurs que moi a provoqué au plus profond de mon être un sentiment de révolte incommensurable et presque irrationnel.

TOME 3
MESURE DE LA DEMESURE
XVIII
PREFACE

Ce troisième tome, hors-norme, n'est pas un polar.
C'est l'aboutissement de ma démarche commencée il y a maintenant plus de dix ans.

**Ecrire, c'est parler de soi
C'est poser ses émotions
faire sa propre introspection
transmettre son vécu.**

**Ecrire, c'est dire par des mots
ce que la voix ne peut pas
ce que le droit ne fait pas.**

Mes deux tomes déjà parus en sont la preuve incontestable.

Dans ce troisième volume autobiographique, c'est encore le verbe « comprendre » le maître-mot organisateur. Il représente l'étymologie même de mon travail.

« Comprendre » est ce trait d'union entre vous, mes lecteurs, et moi.

C'est ce verbe qui a fait surgir l'écriture de tant de souffrances et d'ignominies,
c'est ce verbe qui a guidé ma plume vers vous, pour pouvoir partager le pénible combat qui est le mien depuis une décennie.

MESURE et DEMESURE : deux dimensions extrêmes qui ont conduit à une troisième: l'incommensurable.

Comprendre “à tout prix”

Si l'on est tout seul cela est vain.

Se battre pour comprendre suppose surtout le jugement et le support des autres, c'est à dire la société.

Les autres, ce sont tous ces gens qui m'ont lu, qui ont osé notifier leurs analyses et leurs critiques sur un livre de soutien face à mes détracteurs.

La société engendre également beaucoup d'élus, à tous les niveaux politiques : maires, députés, ministres, j'ai évoqué cela dans mes précédents volumes.

Parfois même les miroirs sont éclairés.

Voici le courrier de l'un d'eux, ainsi qu'un compte-rendu de presse.



Monsieur Christian LORY
1 route du Poage
38370 S'ILLAC EN RHÔNE

JACQUES AUGUSTIN
CONSEILLER TECHNIQUE
SÉCRÉTARIAT D'ÉTAT AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES,
AU COMMERCE, À L'ARTISANAT, AUX PROFESSIONS LIBÉRALES
ET À LA CONSOMMATION
80, RUE DE LILLE
75700 PARIS 07 S.P.
TÉLÉPHONE : 01 43 19 23 73
TÉLÉCOPIE : 01 43 19 22 79
jacques.augustin@capme.finances.gouv.fr

Monsieur,
Vous avez bien voulu transmettre à M. DUTREZ, ministre
chargé du Commerce et de l'artisanat, un ouvrage relatant les difficultés
que nous avons connues dans notre vie d'artisan.
Monsieur le ministre m'a demandé de me répondre personnellement comme
il a été impressionné par votre témoignage.

Toute l'action de ce gouvernement est centrée sur la volonté de donner
aux entreprises et aux entrepreneurs, et en particulier les plus petits
d'entre eux, un nouvel élan, comme votre histoire le démontre,
les réalités administratives ont bien du mal parfois à s'ajuster
au réel quotidien des artisans et notre ministre est devant vous
d'alléger et de simplifier les démarches par tous biais nécessaires.

En espérant que cette forme de cordialité vous permette d'inspirer
un avenir plus radieux, je vous prie à agréer, ch. Monsieur,
l'assurance de ma considération la meilleure.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

VIENNE

Remiller soutient Christian Loyer

ffeur à Saint-Clair-du-Rhône, signait dimanche un livre
l ouvrage qui souligne les difficultés rencontrées par l'auteur
tions avec les monde administratif et judiciaire.

Judin de sang humain

'ouvre une veine, fait des
oudins avec son sang et
voie aux autorités adminis-
tratives et judiciaires. Chris-
tian Loyer a failli perdre la vie.
is son deuxième livre, il
: Je suis plus habile avec
re de ciseaux de coiffeur
c un stylo mais j'ai voulu
rsévirer parce que cer-
tre dans le vrai et pour
s péripéties puissent me
tenir enfin justice. »
istres, secrétaires d'Etat,
ctionnaires saisis de cer-
re ont adressé à l'auteur
onnes embarrassées. Même
l'émission a refusé de pré-
l'ouvrage « parce que la
ure représente le sang de
t ».

Puteface au ministre

eur inattendu à la signa-
l'ouvrage, le député
s Remiller, venu dire à
qu'il rencontre mercredi



Jacques Remiller apporte son soutien à l'auteur.

Dominique Perben, ministre de la Justice.

L'élu assure aussi qu'il verra Bernard Strasi, médiateur de la République pour exposer la situation de l'artisan auteur. « Il est des drames humains qui doivent être évités, le cas de Christian Loyer doit trouver une solution humaniste dans la justice des hommes. », considère le député.

maire de Vienne. Un peu de baume sur les plaies non cicatrisées de Christian Loyer qui continue sa séance de signatures.

« Le sang de l'artisan » et « Vérité de l'impossible » sont en vente à Vienne aux librairies Lucioles et Blanchard, dans les maisons de la presse de Condrieu et Saint-Clair-du-Rhône.

XIX

PAGES BLANCHES

